

Acheteur Public
OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE (ONaCVG)
Hôtel National des Invalides
129 rue de Grenelle - Escalier B
CS 70780
75700 PARIS CEDEX 07

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

NÉCROPOLE NATIONALE DE HAUBOURDIN

Rue du Général Dame, 59320 HAUBOURDIN



PROGRAMME – mission de base

1	CONTEXTE DE L'OPÉRATION : NÉCROPOLE DE HAUBOURDIN	3
1.1	Contexte historique	3
1.2	Contexte architectural	3
2	OBJECTIFS ET BESOINS DU MOA	4
2.1	Objectifs.....	4
2.2	Besoins du MOA	4
3	CONTRAINTES ET EXIGENCES	6
3.2	Gestion de l'ouverture au public.....	7
3.3	Organisation du chantier	7
3.4	Architecture patrimoniale.....	7
3.5	Respect de la charte paysagère des nécropoles	7
3.6	Exigence environnementale et sociale	7

1 CONTEXTE DE L'OPÉRATION : NÉCROPOLE DE HAUBOURDIN

1.1 Contexte historique

La nécropole d'Haubourdin est située dans le département du Nord (59), en région Hauts-de-France, à proximité de Lille. Elle a été créée à la suite de la bataille de Lille, qui s'est déroulée en mai et juin 1940, lors de la campagne de France. La nécropole rassemble principalement les dépouilles de soldats français morts au cours des combats menés dans le Nord contre l'armée allemande.

Aménagé en 1941, le cimetière a été agrandi entre 1952 et 1954 afin de regrouper les corps de militaires et de résistants exhumés de plusieurs cimetières du département. Ces regroupements ont permis de réunir dans un même lieu les victimes de la Seconde Guerre mondiale mortes dans la région.

La nécropole accueille près de 2000 corps. Elle comprend notamment 1816 soldats français inhumés en tombes individuelles, ainsi que des combattants soviétiques et russes. Parmi les personnes qui y reposent figurent également le général Pierre Dame et le général Gustave Mesny. La présence de tombes de différentes nationalités témoigne de la diversité des combattants engagés dans les conflits du XXe siècle. Elle rassemble 707 stèles musulmanes, 199 tombes russes, dont 21 soldats morts pendant la Première Guerre mondiale, ainsi que 178 sépultures de prisonniers de guerre ou de civils soviétiques morts en France.

Haubourdin constitue ainsi un lieu de mémoire consacré principalement aux combats de 1940, mais aussi à la Résistance et aux victimes militaires de différentes origines. La nécropole rappelle le rôle stratégique de la région lilloise pendant la Seconde Guerre mondiale et conserve la mémoire des soldats morts pour la France dans le Nord.

1.2 Contexte architectural

La nécropole nationale d'Haubourdin s'étend sur environ 7 425 m². Elle est implantée dans un environnement urbain, à proximité du cimetière communal et de l'ancien cimetière militaire allemand. Cette proximité crée un ensemble funéraire et historique réunissant les traces de plusieurs conflits et de différentes armées.

Le site présente une organisation simple et régulière. Les tombes sont disposées en rangées parallèles, séparées par des allées qui permettent de circuler facilement entre les sépultures. Cette disposition ordonnée donne à la nécropole une apparence sobre et lisible, adaptée au recueillement et aux cérémonies commémoratives.

L'aménagement repose sur des éléments simples : des allées, des alignements de tombes, des plantations et des limites périphériques. Contrairement aux nécropoles installées au cœur d'un ancien champ de bataille, celle d'Haubourdin est intégrée à la ville. Son architecture privilégie donc la sobriété, la régularité et la continuité avec les cimetières voisins, afin de former un espace calme et clairement organisé.

1.3 Périmètre de l'opération

L'opération porte sur la restauration de la nécropole et de ses abords. Il est constaté que les différents éléments composant la nécropole présentent des signes de vieillissement ainsi qu'une dégradation importante des matériaux. Ces désordres, liés à l'effet du temps, résultent

principalement du développement du réseau racinaire des végétaux, qui impacte plusieurs composants du site, notamment les emblèmes et les longrines.

2 OBJECTIFS ET BESOINS DU MOA

2.1 Objectifs

L'objectif principal de l'opération est de restaurer et de pérenniser la nécropole, en assurant sa préservation dans le respect de son caractère historique, de son intégrité et de la charte paysagère. La restauration devra répondre aux exigences de mise aux normes et viser l'amélioration de l'accès et l'accueil pour les visiteurs ainsi que pour les agents intervenant sur le site.

Il est demandé la reprise de l'ensemble des surfaces engazonnées endommagées à l'occasion des travaux.

Le projet devra améliorer la visibilité et l'identification de la nécropole depuis les espaces publics environnants. Les dispositifs proposés pourront s'appuyer sur la composition paysagère, la signalétique, le traitement des limites et la mise en scène de l'accès, sans recourir à des aménagements ostentatoires ou incompatibles avec la vocation mémorielle du site.

2.2 Besoins du MOA

L'ONaCVG confie au titulaire une mission de base (APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET et AOR), pour les études et la mise en œuvre des travaux de restauration des ouvrages.

Les travaux à prévoir portent sur les éléments suivants :

L'ENTREE PRINCIPALE

- La réflexion sur l'accès existant et le réaménagement de l'entrée comprendront la restitution des pilastres avec leurs attributs (dont des portails et la mise en place d'une boîte à registre encastré)
- La définition de l'entrée principale du site, en raccord avec l'identité du lieu, réflexion sur un parvis
- Le remplacement ou la réparation du portail existant
- L'accessibilité PMR sur le site avec un revêtement de sol à adapter
- Le déplacement d'un panneau pédagogique et de bancs pour les visiteurs (le panneau sera fourni dans le cadre du marché de fourniture de l'ONaCVG. Sa pose sera à la charge du marché de travaux.)

L'ABRI

- La démolition de l'abri, comprenant les opérations de déplombage, de désamiantage ainsi que la remise en état du sol.
- La conservation des réseaux existants liés à l'abri

LES CLOTURES

- La reprise des fissures et des altérations constatées dans les ouvrages dégradés comme les murets sur toute la longueur de l'entrée du site, afin d'assurer leur pérennité.
- Le nettoyage des clôtures actuelles, voir une reprise en peinture.

- La réfection des clôtures hétérogènes existantes devra privilégier des solutions intégrées à l'environnement paysager. La mise en œuvre de clôtures métalliques grillagées est proscrite.

LES ALLEES D'ENTREE

- La démolition de l'allée d'entrée en opus incertum ainsi que la remise en état du sol.
- La démolition de l'allée d'entrée principale en béton qui ne correspond pas à l'aspect mémoriel du site (le mât et les bancs sont à conserver)
- La réflexion des nouvelles allées qui sont des axes centraux du site, avec un revêtement de sol adapté pour l'accessibilité PMR du site pour les visiteurs.
- L'allée doit rester carrossable pour les véhicules des agents.

LES EMBLEMES ET LES PLAQUES NOMINATIVES

- Certains emblèmes seront à réparer, en déterminant au préalable la matérialité et couleur au plus proche de l'existant. D'autres seront à remplacer. Des emblèmes sont à redresser par piquage de la longrine en béton. De nouveaux massifs béton seront créés, intégrant les emblèmes redressés ou neufs ;
- La reprise des longrines dégradées ;
- Le recouvrement des longrines ou mortier de scellement avec de la terre et engazonnement ;
- L'ensemble des plaques existantes sera déposé et remplacé par des plaques en aluminium de type « plomb-zinc », « zamak », fournies au titre du marché de fourniture en cours de l'ONACVG. Ce remplacement interviendra dans le cadre de ce marché de fourniture, en coordination avec le marché de travaux, qui aura à charge la dépose des plaques existantes, leur évacuation et la pose des nouvelles plaques ;
- **Une attention particulière devra être apportée à la pose des plaques avec les équipes de l'ONACVG pour éviter tout erreur d'identification de chaque emblème (relevé des noms sur plan avant démontage des plaques, remplacement immédiat...).**

L'AMENAGEMENT PAYSAGER

L'état sanitaire des arbres met en avant qu'un nombre significatif de sujets présente aujourd'hui un risque pour les usagers, mais également pour les éléments patrimoniaux du site. Dans ce contexte, il est prévu :

- L'abattage raisonné des sujets le nécessitant en raison de leur stade avancé de maturité et présentant un risque pour les usagers et l'intégrité des emblèmes ;
- L'abattage d'un conifère affectant la perspective de l'entrée et dont le système racinaire soulève le cheminement principal, créant à la fois un désordre visuel et une dégradation structurelle.

Les déchets de bois et végétaux devront être évacués de manière maîtrisée, sécurisée et valorisée. Dans le cas des souches qui ne pourront pas être déracinées, il conviendra de les rogner dans la mesure du possible afin d'assurer durablement la sécurité du site ouvert au public.

L'ensemble des opérations sera conduit avec une vigilance particulière vis-à-vis des accès disponibles et de la configuration du site.

Une information écrite relative à ces travaux sera affichée à l'entrée de la nécropole afin d'expliquer la fermeture du site pendant cette période.

Des plantations raisonnées de nouvelles essences, en cohérence avec l'ambiance mémorielle et favorisant la lisibilité du site au regard de son environnement, seront mises en œuvre. Les essences retenues devront être adaptées au climat local et présenter de faibles besoins d'entretien. Dans ce cadre, il est notamment prévu :

- La plantation de nouveaux sujets arborés ;
- La suppression de vivaces et des bulbes existants sur le site, notamment au pieds des emblèmes ;
- Des plantations à rythme régulier au pied des emblèmes, composées d'essences nécessitant peu d'entretien et en conservant les tertres, en tenant compte de leur développement racinaire sur les longrines ;
- Une uniformisation des limites végétalisées sur l'ensemble du site en changeant la haie de troènes existante ;

Le projet paysager devra être conçu de manière à ne pas obstruer les perspectives et à permettre une bonne visualisation de l'étendue des emblèmes. Le projet paysager est soumis à la charte paysagère des nécropoles élaborée par le Ministère des Armées.

La maîtrise d'œuvre tiendra compte dans son calendrier prévisionnel des travaux des périodes de plantations et des travaux de finalisation conformément au fascicule 35 du CCTG-Travaux.

LES ELEMENTS TECHNIQUES EXISTANTS

- Le traitement des regards existants et des raccords en eau avec la commune sera envisagé selon deux solutions : réversible et irréversible :
 - **1 / Solution réversible** : neutralisation de manière sécurisée. Les ouvrages seront comblés avec un matériau approprié, arasés si nécessaire sous le niveau du sol, puis recouverts de terre nivelée et engazonnés. Leur emplacement sera identifié et reporté dans un plan de récolement, avec leurs coordonnées GPS, afin de permettre un éventuel usage futur ;
 - **2 / Solution irréversible** : démolition et comblement des regards, comprenant nivellement du terrain en engazonnement.

Ces deux solutions seront étudiées et chiffrées afin de permettre à la maîtrise d'ouvrage d'effectuer un choix à l'issue de la phase APD

3 CONTRAINTES ET EXIGENCES

3.1 Coût de l'opération

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 450 000 € HT.

Pour rappel, les travaux qui seront exécutés sur la nécropole de Haubourdin, conformément au 4.-10° de l'article 261 du code général des impôts (CGI), sont, pour le titulaire ou les cotraitants des marchés de travaux exonérés de TVA. Cette exonération n'est pas étendue aux sous-traitants et aux fournisseurs.

3.2 Gestion de l'ouverture au public

À l'exception des opérations d'abattage, durant lesquelles le site sera fermé au public pour une durée prévisionnelle d'environ un mois, le site restera partiellement ouvert au public. L'accueil des visiteurs sera maintenu et adapté en fonction des différentes phases du chantier.

3.3 Organisation du chantier

Une base vie temporaire avec un accès indépendant sera installée sur le site.

Une voie de circulation sera aménagée pour permettre la circulation des camions sur le chantier.

Le maître d'œuvre fournira un plan des installations de chantier pour le DCE.

Afin d'éviter un croisement des flux, le maître d'œuvre modifiera éventuellement l'emplacement de la base vie ou le tracé du cheminement des visiteurs.

3.4 Architecture patrimoniale

Les travaux projetés devront faire l'objet des autorisations administratives adaptées.

L'opération respectera les exigences de préservation du patrimoine tout en modernisant les infrastructures pour garantir une meilleure accessibilité et fonctionnalité.

3.5 Respect de la charte paysagère des nécropoles

L'opération de restauration de la nécropole nationale de Haubourdin est soumise à la charte paysagère des nécropoles. Des dérogations peuvent être accordées lorsqu'elles sont justifiées et pertinentes. C'est notamment le cas du principe issu de la charte paysagère, selon lequel deux arbres doivent être plantés pour chaque arbre prélevé.

3.6 Exigence environnementale et sociale

L'ONaCVG étant engagé dans une démarche de responsabilité sociétale, le maître d'œuvre proposera obligatoirement pour la rédaction des pièces des marchés de travaux des clauses d'exécution et des critères de sélection en faveur de l'environnement et, si possible, en faveur de l'insertion sociale.